



Envoyé en préfecture le 11/05/2020  
Reçu en préfecture le 11/05/2020  
Affiché le **11/05/2020**  
ID : 022-200056703-20200505-DB20200505-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

COMMUNE DE PORDIC

N°2020-05-05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt, le cinq Mai à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 30 Avril 2020, se réuniront en séance publique sous la Présidence de Monsieur Maurice BATTAS Maire de Pordic.

**ÉTAIENT PRESENTS :** Maurice BATTAS, Alain JOUANNY, Jean Luc BERTRAND, Jean Claude QUETTIER, Loïc TARDY, Marie Claire HOURDEL, Monique LE VEE, Florence LE CORVAISIER, Pierre Anne LE GOFF, Isabelle DESFEUX, Guy RUSELLE, Marie Pierre COLLIN, Brigitte MANON, Jeanine CLOAREC, Michel CHEVE, Noella CONNEN, Philippe PLESSIX, Emmanuelle EOUZAN (COTTIN), Robert ROLANDO, Michèle CARMES, Claudine ADAM, Rémy LE GRAND, Yvon SOULABAIL, Françoise MICHEL, Joël DE FONTENAY, Pascal URO, Nelly MORO, Martine BOSCHER, Guylaine TUDOT, Laetitia MORIN, Ollivier LE DU.

**ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :**

Evelyne LE GUEN donne pouvoir à Noella CONNEN  
Louis EOUZAN donne pouvoir à Maurice BATTAS  
Yves LAMOUR donne pouvoir à Alain JOUANNY  
Guénaèle GEOFFROY COADIC donne pouvoir à Isabelle DESFEUX  
Joseph LE POTTIER donne pouvoir à Jean Luc BERTRAND  
Nicole LE LANNON donne pouvoir à Jean Luc BERTRAND  
Patrick DELAMARRE donne pouvoir à Françoise MICHEL  
Gilbert MALLEDANT donne pouvoir à Joël DEFONTENAY  
Nathalie LONCLE donne pouvoir à Ollivier LE DU  
Annie GOUEZEL donne pouvoir à Michel CHEVE  
Marie Frederique BLOT LE POTTIER donne pouvoir à Claudine ADAM  
Andrée VIOUGEA donne pouvoir à Robert ROLANDO

**ABSENT(S) / EXCUSÉ :** Yannick GUILLOU

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Michel CHEVE

*Nombre de conseillers en exercice : 44*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 43*

\*\*\*

**5) Modification du tableau des effectifs :**

**Rapporteur :** Monsieur Jouanny, Adjoint au Maire, chargé de l'Administration Générale et des Ressources Humaines.

Il convient de modifier le tableau des effectifs des emplois permanents à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020 afin de prendre en compte les modifications suivantes :

- Création du grade d'agent de maîtrise sur le poste d'agent de restauration-Adjoint(e) au responsable à temps complet – en raison d'une promotion interne.

- Création du grade d'agent de maîtrise sur le poste de référent voirie à temps complet-en raison d'une promotion interne.

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :*

- o De modifier le tableau des effectifs tel que proposé.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
**Maurice BATTAS.**

